

Adresse de la société populaire d'Irancy (Yonne) qui partage l'indignation et l'horreur excités dans les coeurs de tous les vrais et bons républicains par la conjuration atroce des hommes perfides, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Irancy (Yonne) qui partage l'indignation et l'horreur excités dans les coeurs de tous les vrais et bons républicains par la conjuration atroce des hommes perfides, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794).

In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 296;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28230_t1_0296_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

CXLV

[*La Sté popul. de Jégun, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Représentants d'un peuple libre,

La trame d'une conspiration scélérate, ourdie par des mains parricides, vient d'être découverte et aussitôt déjouée. Des hommes infâmes, sous le masque du patriotisme, depuis longtemps enveloppés dans le tourbillon du crime ont voulu violer le sanctuaire de la liberté.

La Société montagnarde de Jégun justement indignée de ce complot liberticide rend hommage aux mesures sages que vous avez prises; elle demande, au nom de la patrie d'écraser ces hommes pervers; que le glaive de la loi fasse tomber les têtes des royalistes, des factieux, des anarchistes, des conspirateurs. Elle vous félicite sur le décret qui a rendu la liberté aux hommes de couleur. Cette loi que la philosophie a dictée, suffirait pour transmettre à la postérité la plus reculée le souvenir de la deuxième année de la République française. Elle vous invite enfin à rester toujours inébranlables à votre poste, et la patrie sera sauvée. Vive la République ».

ESTIBA (*présid.*), MARIADIER (*secrét.*),
MONBET (*secrét.*).

CXLVI

[*La Sté popul. d'Irancy, à la Conv.; 23 germ. II*] (2).

« Citoyens législateurs,

La Société a partagé l'indignation et l'horreur qu'a excitée dans les cœurs de tous les vrais et bons républicains la conjuration atroce de ces hommes perfides qui, sous le masque hypocrite du patriotisme ont abusé de la confiance du peuple pour anéantir la liberté et faire rentrer la nation dans les chaînes du despotisme.

Vous venez, Dignes représentants de cette nation sans cesse exposée à des dangers renaissants, de mériter de nouveaux droits à sa reconnaissance par votre activité vigilante, par votre prudence et par votre fermeté inébranlable; restez à votre poste, continuez à surveiller et à combattre les ennemis intérieurs et extérieurs de la patrie, et extirpez enfin jusqu'à la moindre trace de l'aristocratie et du fanatisme coalisés depuis le commencement de la révolution avec les tyrans étrangers qui prétendent insolument donner des lois à un peuple courageux qui a juré de vivre libre ou de mourir. S. et F. ».

COTTIN ROUX (*présd.*), DELISLE (*secrét.*).

CXLVII

[*La Sté popul. de Germinal-sur-Orge, à la Conv.; 24 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

Recevez nos félicitations et nos remerciements; votre constante surveillance vient de nous sauver en accablant des conjurés qui menaçaient la liberté que nous devons à votre courage.

Continuez d'affermir l'autorité des lois que votre sagesse nous a données, et ne quittez le poste éminent que le vœu et la gloire de la nation vous ont assigné que lorsque tous les conspirateurs seront hors d'état de lui nuire, et les tyrans qui l'attaquent entièrement vaincus et couverts de confusion.

Nos enfants aux frontières avec leurs frères d'armes combattent ces hordes féroces; nous sommes prêts ici à combattre les ennemis de la Convention; ils sont aussi les nôtres ».

CHABANEL (*présid.*).

CXLVIII

[*La Sté popul. de Gonfaron, à la Conv.; 15 germ. II*] (2).

« Représentants,

La Société des sans culottes de la commune de Gonfaron vous félicite d'avoir démasqué les traîtres qui voulaient relever le despotisme sur les ruines de la liberté; elle a vivement applaudi aux mesures sages et vigoureuses qu'ont employées vos comités de salut public et de sureté générale pour faire tomber dans le néant cette conspiration atroce. Oui, Représentants, que les scélérats périssent, que le glaive national tombe sur la tête de tous les tyrans sous quelle [que] forme qu'ils se montrent, et que la France libre et puissante apprenne à l'Europe étonnée qu'elle peut exterminer les despotes coalisés et les ennemis intérieurs.

Vous avez senti la nécessité d'un gouvernement révolutionnaire dont l'activité et la centralisation pussent diriger les forces nationales contre toute espèce de tyrannie. Votre comité de salut public investi de la confiance publique en a assuré les effets par une conduite digne des plus grands éloges; son intrépidité et sa surveillance ont encore sauvé la liberté menacée, en coopérant à la découverte du complot terrible qui devait nous asservir. Il faut que la foudre nationale éclate sur les têtes des conjurés perfides; et que la mort des traîtres fasse palir les agens de Pitt et de Cobourg.

Votre décret, à jamais mémorable, qui porte l'affranchissement des nègres, la loi sur le maxi-

(1) C 303, pl. 1103, p. 14. Départ. du Gers.

(2) C 303, pl. 1103, p. 15. Départ. de l'Yonne.

(1) C 303, pl. 1103, p. 16. St-Germain-lès-Arpajon, Essonne.

(2) C 303, pl. 1103, p. 17. Départ. du Var.